



14ème législature

Question N° : 64294	De M. Olivier Audibert Troin (Union pour un Mouvement Populaire - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger		Ministère attributaire > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger
Rubrique >travail	Tête d'analyse >travail saisonnier	Analyse > tourisme. conditions de travail. réglementation.
Question publiée au JO le : 16/09/2014 Réponse publiée au JO le : 17/03/2015 page : 1963 Date de renouvellement : 17/02/2015		

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur la question de l'emploi des saisonniers. En effet, cette année encore, la France est la première destination touristique au monde. La filière tourisme participe à la création d'emplois durables, non délocalisables, sur l'ensemble du territoire. Avec plus de 800 000 salariés et à peu près 2 millions d'emplois directs et indirects, son rôle est considérable et son développement devient essentiel. Actuellement, l'emploi des saisonniers représente environ 19 % de l'emploi total dans le tourisme et concerne chaque année à peu près 400 000 salariés. Accorder une attention particulière à la question de l'emploi dans ce secteur en améliorant les conditions d'hébergement de ces salariés, en assouplissant les conditions de mise en œuvre du contrat de travail intermittent, en développant la pluriqualification dans les formations en alternance, serait nécessaire. C'est pourquoi elle souhaiterait lui demander les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de répondre aux attentes légitimes des saisonniers et ainsi assurer une sécurisation de leur parcours professionnel.

Texte de la réponse

L'emploi saisonnier constitue un vivier important d'emplois et un appoint décisif pour le bon fonctionnement du secteur touristique français. Malgré les progrès enregistrés ces dernières années en matière d'indemnisation du chômage ou d'initiatives prises dans le secteur du logement notamment, un certain nombre de difficultés persistent, plus particulièrement en matière d'accès à la formation professionnelle et d'organisation des relations de travail sur plusieurs saisons. Afin de lever, le cas échéant, les obstacles administratifs et aider les branches professionnelles à développer des politiques de formation pour leurs saisonniers, un groupe de travail va être prochainement mis en place. Placé sous l'égide du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, ce groupe développera une approche interministérielle, les sujets relatifs au tourisme et à l'agriculture étant particulièrement prégnants, et associera largement les élus et les partenaires sociaux, notamment de la montagne et du littoral. Il devra formuler avant cet été des propositions concrètes, notamment en matière de simplification administrative.